

République française

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres

composant le conseil.....15
en exercice.....15
présents.....8
présents par procuration.....1

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars à 18 heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Objet

Budget primitif 2019

Présents : M. STRENAIANO, Président,
M. SURIE, Vice-président,
M. CHATELAIN, membre,
Mmes UMNUS, FRERET, BARBEZANGE,
BOUIS, COGNE, membres,

DL

2019 - 10

Par procuration : M. BASIER, membre à Mme BOUIS.

Absents excusés : MM. PELERIN, CROP, membres,
Mmes OZIEL, GUILLOUX, MIELCZAREK,
Membres,

Absent : M. HOCINI, membre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

VU sa délibération du 21 février 2019 sur la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019,

SUR le rapport de M. SURIE,

APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE


1°) de voter le budget primitif du C.C.A.S. pour 2019 de la manière suivante :

- * Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- * Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

2°) d'adopter le budget primitif du C.C.A.S. pour 2019 comme suit

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
Sections d'investissement		
* Résultat de l'exercice précédent		42 442,40 €
* Report		
* Prélèvement		
* Crédits nouveaux	53 460,22 €	6 050,91 €
Total investissement	53 460,22 €	53 460,22 €
Section de fonctionnement		
* Résultat de l'exercice précédent		114 369,79 €
* Report		
* Prélèvement		
* Crédits nouveaux	440 069,79 €	325 700,00 €
Total fonctionnement	440 069,79 €	440 069,79 €
TOTAL GENERAL	493 530,01 €	493 530,01 €

Le président,



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LUC STREHAJANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT

29 MARS 2019